



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0688

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 3°**

objet : **Parc de stationnement Part-Dieu Centre commercial - Avenant n° 2 à la convention du 17 décembre 2012 portant prolongation de la durée de la délégation de service public**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0688**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Parc de stationnement Part-Dieu Centre commercial - Avenant n° 2 à la convention du 17 décembre 2012 portant prolongation de la durée de la délégation de service public**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Le parc public de stationnement Part-Dieu Centre commercial, propriété de la Métropole de Lyon, d'une capacité de 3 000 places environ, est actuellement géré par la société Lyon parc auto (LPA) en application d'une convention de délégation de service public entrée en vigueur le 1er janvier 2013 pour une durée de 3 ans, fixant ainsi le terme de la convention au 31 décembre 2015.

Dans le cadre de la société, LPA gère également la toiture terrasse du Centre commercial, aménagée en parking (420 places) et qui est accessible uniquement par les rampes d'accès du parc public Part-Dieu Centre commercial (servitude de passage).

Le syndicat des copropriétaires du centre commercial (Rodamco-Unibail) a, par bail, accordé à la Métropole la jouissance de la toiture terrasse. Ce bail a la même échéance que la convention de délégation de service public à laquelle il est annexé.

Dans le cadre du projet de rénovation du quartier de la Part-Dieu, engagé en 2010 par la Communauté urbaine de Lyon, les copropriétaires du Centre commercial de la Part-Dieu ont décidé d'initier la rénovation extérieure du Centre commercial avec une optimisation des toitures terrasses.

Ce projet s'accompagnera d'une restructuration du parc public de stationnement Part-Dieu Centre commercial.

Pendant la phase des études préalables, il est apparu que la structure du parc public de stationnement Part-Dieu Centre commercial ne supporterait pas les travaux de scindement envisagés.

Aussi, la copropriété du Centre commercial et la Métropole ont acté au printemps 2015 la nécessité d'une démolition reconstruction de l'ouvrage.

Prolongation d'un an de la délégation de service public en cours

Le planning estimatif de l'opération de rénovation du centre commercial de la Part-Dieu est, à ce jour, le suivant :

- avant projet architectural sur l'ensemble du centre : fin 2015 - début 2016,
- dépôt du permis de construire : printemps 2016.

Comme indiqué, le contrat de délégation de service public arrive à échéance le 31 décembre 2015 et le démarrage des travaux de démolition ne devrait pas intervenir avant la fin de l'année 2016.

La prolongation du contrat de délégation de service public en vigueur, pour une durée d'un an, apparaît comme la solution juridique la plus pertinente au regard de l'intérêt général poursuivi, tel que notamment :

- l'optimisation technique et financière de chantiers de rénovation du quartier de la Part-Dieu initiés par la Métropole,
- dans le cadre de la programmation de différents chantiers, la nécessité de maintenir en fonctionnement, le plus longtemps possible, le parc de stationnement, garant de l'attractivité du centre commercial.

Pour ces motifs, la Métropole envisage de prolonger, pour motif d'intérêt général, le contrat de délégation de service public signé avec la société LPA et de porter ainsi son terme au 31 décembre 2016, en lieu et place du 31 décembre 2015.

L'avenant n° 2 à la convention de la délégation de service public du 17 décembre 2012 présenté au Conseil a donc pour objet de porter le terme de la validité de ladite convention au 31 décembre 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 2 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2016 la durée de la convention du 17 décembre 2012 relative à la gestion déléguée du parc public de stationnement Part Dieu Centre commercial à Lyon 3°.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant avec la société Lyon parc auto.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.